



Le 4 avril 2024

Chef régional Ghislain Picard
Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
250, place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Qué.) G0A 4V0

Objet : Portefeuilles du Comité exécutif de l'APN

Cher Chef régional Picard,

Je vous remercie d'avoir accepté la responsabilité de coprésider le portefeuille de la justice et des services de police, dont relève le Groupe de travail sur les services de police des Premières Nations et le Comité des Chefs sur la justice.

En acceptant ce mandat, vous vous êtes vu confier la responsabilité d'agir conformément aux principes et aux objectifs de l'Assemblée des Premières Nations (APN), en défendant les droits et les intérêts de toutes les Premières Nations. Votre engagement à promouvoir l'unité, à favoriser la collaboration et à veiller au respect des principes et des idéaux de la Charte de l'APN est de la plus haute importance. Conformément à l'article 18(9) de la Charte de l'APN :

« Le Chef national attribuera les portefeuilles dans le cadre d'un processus de collaboration avec le Comité exécutif et(ou) réattribuera les sujets des portefeuilles à des Chefs régionaux siégeant au Comité exécutif pour diriger des travaux particuliers, selon les besoins. Après leur affectation, les Chefs régionaux présenteront un rapport trimestriel au Comité exécutif et aux Premières Nations-en-Assemblée, ainsi qu'à leur propre région. Si un Chef régional ne présente pas de rapport trimestriel, le Chef national pourra envisager de réattribuer le portefeuille.

- a) Le titulaire du portefeuille sera chargé de diriger les travaux dans le cadre de son portefeuille, conformément aux résolutions des Premières Nations-en-Assemblée;
- b) Le titulaire du portefeuille présidera toutes les réunions du Comité des Chefs associées à son portefeuille et supervisera les travaux du Comité des Chefs pour s'assurer que toutes les procédures et tous les processus

sont respectés et maintenus, conformément au mandat, aux règlements et à la Charte de l'APN. »

En outre, dans le cadre de votre portefeuille, je vous demande d'entreprendre les activités suivantes, avec l'appui du secrétariat de l'APN :

- Défense des intérêts : Dialoguer activement avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour défendre les politiques et les initiatives qui correspondent aux intérêts et aux besoins des Premières Nations. Représenter les préoccupations et les aspirations des Premières Nations dans divers forums.
- Unité et collaboration : Encourager l'unité entre les Premières Nations et promouvoir la collaboration sur des questions d'intérêt commun. Travailler en étroite collaboration avec les autres Chefs régionaux en vue de renforcer la voix collective de l'APN.
- Mobilisation : Solliciter régulièrement la participation des aînés, des gardiens du savoir, des femmes, des jeunes, des anciens combattants et des personnes 2ELGBTQIA+, par l'entremise de nos conseils consultatifs et d'autres forums, afin de comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs préoccupations. Mettre en avant ces points de vue d'orienter la prise de décision.
- Renforcement des capacités : Travailler au renforcement de l'autonomie et des capacités des Premières Nations. Collaborer avec les partenaires pertinents pour obtenir des ressources et promouvoir les programmes qui améliorent le bien-être des Premières Nations.
- Reddition de comptes et transparence : Maintenir un niveau élevé de reddition de comptes et de transparence dans vos actions et vos décisions. Tenir le Comité exécutif informé des dernières nouvelles, des problèmes et des occasions.

En tant que coprésident, aux côtés du Chef régional Teegee, vous bénéficierez de l'appui du Secrétariat de l'APN et votre travail sera guidé par les résolutions adoptées par les Premières Nations-en-assemblée qui vous confèrent votre mandat. Les résolutions relatives à votre portefeuille comprennent, sans s'y limiter, les suivantes :

- 12/2023 – *Visions différentes de la justice des Premières Nations*
- 14/2023 – *Soutien au Canada en vue de l'annonce d'un nouveau service de police autogéré pour les Premières Nations du Nord du Manitoba*
- 40/2023 – *Soutien à une enquête indépendante sur le décès de membres des Premières Nations pendant leur détention par la police*
- 41/2023 – *Soutien au financement équitable des services de police des Premières Nations*
- 42/2023 – *Appui à la contestation juridique déposée par trois services de police des Premières Nations*

- 55/2023 – *Soutien à la réforme et à l'application des lois des Premières Nations*
- 39/2022 – *Opposition au projet de loi C-21 sur le contrôle fédéral des armes à feu*
- 51/2022 – *Souveraineté des Premières Nations en ce qui a trait aux services de police*
- 07/2021 – *Élaboration et mise en œuvre d'une loi sur les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel*
- 06/2020 – *Soutien à la sensibilisation au racisme systémique au Canada*
- 34/2021 – *Soutien aux services de police des Premières Nations au niveau régional*
- 07/2020 – *Appel à une réforme pour lutter contre le racisme institutionnel dans le système de justice*

Le soutien financier pour vos déplacements sera assuré par le Secrétariat de l'APN, dans la mesure où des fonds sont disponibles et conformément aux politiques financières de l'APN.

Je vous remercie d'avoir accepté les fonctions de titulaire de portefeuille pour ces secteurs. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous pour faire progresser les travaux de l'Assemblée des Premières Nations.

Megwetch,



Cindy Woodhouse Nepinak
Cheffe nationale